

D08-2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL **SÉANCE DU 2 MARS 2026**

L'an deux mille vingt-six, le deux du mois de mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Rosnay, dûment convoqué le 26 février s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Rosnay, sous la présidence de Madame AULNEAU Bergerette, Maire.

**Nombre de
conseillers :**

En exercice : 13
Présents : 10
Votants : 12

Étaient présents : Mme Bergerette AULNEAU, M. Hubert MACQUIGNEAU, M. Christophe AUBIN, Mme Hélène HERBRETEAU, Mme Emmanuelle GALERNEAU-BESSE, M. Christian JARD, Mme Virginie JOGUET, Mme Magaly JOLY-DOMINÉ, M. Fabien MURAIL, M. Nicolas TASSAUX.

Absents excusés : M. Éric REVERSEAU (pouvoir à M. Hubert MACQUIGNEAU), M. Mathieu GREFFARD (pouvoir à Mme Emmanuelle GALERNEAU-BESSE).

Absent : M. Gérald RIVOISY

Secrétaire de séance : Mme Magaly JOLY-DOMINÉ

Date de convocation du conseil municipal : Le 26 février 2026.

Vote du budget primitif de l'exercice 2026

Rapporteur : Mme le Maire

Chaque conseiller a été destinataire du projet de budget 2026 du budget principal, le 17 février dernier. La commission finance s'est réunie le 2 février dernier. Il vient d'être présenté le budget pour l'exercice 2026, par niveau de vote : au chapitre en fonctionnement et par opération en investissement.

Entendu l'exposé,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission finances en date du 2 février 2026,

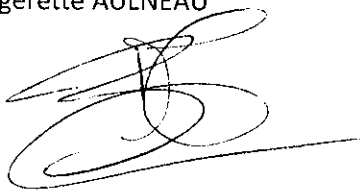
Considérant ce qui précède,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

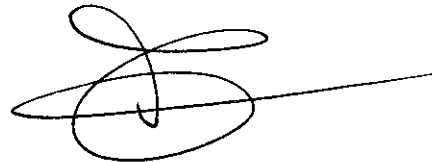
- **Approuve** le budget primitif de l'exercice 2026 du budget principal et tel qu'il vient d'être présenté
- **Charge** Madame le Maire ou à défaut son représentant de l'exécution de la présente décision

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Bergerette AULNEAU

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Le Secrétaire de séance,
Mme Magaly JOLY-DOMINÉ

A stylized, handwritten signature in black ink, featuring a large loop and a long horizontal stroke extending to the right.

Le Maire soussigné certifie le
caractère exécutoire de la
présente délibération transmise
en Préfecture le 10/03/26 et
affichée le 10/03/26